



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-043 – 28 février 2023

Commande publique Marchés publics

Quorum : 15

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Votants : 26

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Jean-Philippe MEHU – Jean LEMOINE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Jean-Marc JOUMIER – Pascale THEZE – Sandrine THURET – Cédric BINET – Catherine CHERIF – Matthieu CHANEL – Julien DUBOIS – Sylvie LE LAY – Thierry PRESSARD – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – Audrey GROSHENY – Bruno MARGOTTIN – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET

Excusés :

Isabelle LEBOURDAIS – Hermine TOFFOLETTI – Françoise LEBRUN – François CHARMETEAU

Absentes :

Nadine JOUAULT – Hélène LE BARS

Pouvoirs :

Isabelle LEBOURDAIS à Jean-Marc JOUMIER – Hermine TOFFOLETTI à Jean LEMOINE – François CHARMETEAU à Philippe SALAÛN

Secrétaire de séance :

Philippe SALAÛN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-et-un février deux mille vingt-trois, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales de la rue Saint-Marc – Autorisation de signature des marchés de travaux

Par décision n° 22-032 en date du 3 février 2022, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec l'Atelier Bouvier Environnement pour les travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eaux pluviales de la rue Saint-Marc.

Les études ont été menées entre la Commune et le bureau d'études.

Un avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eaux pluviales a été publié sur le journal Ouest-France en date du 7 janvier 2023 et le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le site Internet de Megalis Bretagne.

2 offres ont été reçues sur la plateforme. Le cabinet Bouvier Environnement a réalisé une étude technique et financière des offres, sur la base des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de la consultation.

Considérant l'avis favorable des Commissions Travaux – Sécurité, Marchés publics MAPA et Finances – Budgets, réunies respectivement les 13, 16 et 20 février 2023,

Etant entendu l'exposé de Jean LEMOINE,

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées, eaux pluviales de la rue Saint-Marc avec l'entreprise MARC TP, pour un montant de 279 884,50 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique DELAMARRE



Philippe SALAÛN

POUR AMPLIATION
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 06/03/2023

-Publication en ligne le 06/03/2023

-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire . <i>Le recours gracieux</i>	Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i>	Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .